

Accident de chasse à Lébamba

Edouard Ndombo aurait pris Donald Mouengui Mouengui pour "une gazelle"

GJMB
Lebamba/Gabon

Le corps sans vie de Donald Mouengui Mouengui a été découvert dans une forêt à Idembé, regroupement des villages du département de la Louetsi-Wano, sis à 14 km de Lebamba. Parti pour une partie de chasse nocturne, le défunt aurait reçu une décharge de plombs d'un autre chasseur, qui l'aurait pris pour du gibier.

LE 28 janvier dernier, Donald Mouengui Mouengui, la trentaine révolue, décide, dans l'après-midi, d'aller faire une partie de chasse non loin du village sans en informer sa concubine. Sur lui, un fusil de type calibre 12, une machette, une lampe torche frontale et un petit sac à dos. Et au moment où il pénètre dans la forêt, Edouard Ndombo, lui aussi chasseur, et Fabrice Boukangou, pêcheur, projettent de prendre la même direction en vue d'y exercer, semble-t-il, leurs activités respectives. Entre-temps, la nuit vient de tomber et Donald Mouengui Mouengui, qui n'a rien trouvé, est sur le chemin du retour. Son fusil chargé, sa lampe frontale allumée, son petit sac au dos et sa machette dans sa main droite, il avance vers le village, où il espère bientôt retrouver sa petite famille. Il est environ 20 heures, et c'est ce moment aussi que Ndombo et Boukangou choisissent pour rentrer en forêt. Or,



Photo : GJMB

Edouard Ndombo, le présumé meurtrier du jeune Mouengui Mouengui.



Photo : GJMB

Le corps de Mouengui Mouengui, tel qu'il a été retrouvé.



Photo : GJMB

Le corps médical examinant le cadavre.



Photo : GJMB

Fabrice Boukangou, le présumé complice du meurtrier.

Mouengui Mouengui n'est plus qu'à quelques centaines de mètres de ceux qui viennent dans le sens opposé. Alors qu'il aperçoit (pourtant) la lumière d'une lampe torche en face, signe évident d'une présence humaine, Edouard Ndombo ouvre brusquement le feu en direc-

tion du jeune Mouengui Mouengui, qui reçoit six plombs sur la face et s'écroule, mortellement touché. A la vue du cadavre, le tireur retire aussitôt la douille de son fusil et la jette dans la nature. Les deux villageois vont ensuite rebrousser chemin, avec pour consigne de ne

souffler mot à personne de ce qui vient de se passer. Une fois au village, ils se mêlent tout bonnement aux autres jeunes dans un bistrot, comme si de rien n'était. Histoire, semble-t-il, de se trouver éventuellement un alibi au cas où ils viendraient à être interrogés. Le vendredi 29 janvier, à 4

heures du matin, Edouard Ndombo, qui a eu du mal à trouver le sommeil toute la nuit, va se saisir de l'arme du crime, du reste empruntée à son beau-frère au village Kanda, pour aller la lui rendre discrètement. Du moins, pense-t-il, car en réalité, dans la localité, il y a un couple réputé matinal qui a tout vu.

A son beau-frère, il prétend urgemment se rendre à Lé-bamba pour y régler un différend opposant ses enfants, avant de s'embarquer à bord du premier véhicule. Quelque temps après, l'homme retourne au village Idembé, sans s'inquiéter de quoi que ce soit. Tout comme son compagnon qui vaque librement à ses occupations. Mais vers 7 heures, constatant toujours l'absence de Mouengui Mouengui, sa conjointe commence à s'inquiéter. Elle va alors entamer des recherches, en prenant la piste de la forêt où son compagnon se rend habituellement pour des randonnées de chasse. A peine a-t-elle parcouru un kilomètre, munie de sa machette, qu'elle découvre le corps de son conjoint, baignant dans une mare de sang, le visage criblé de balles. Paniquée, elle retourne au village et alerte aussitôt les habitants, qui se transportent sur les lieux, en compagnie de quelques gendarmes. Le présumé meurtrier et son complice figurent même parmi ceux qui vont transporter le corps de la brousse vers le village. Mais l'enquête ouverte par les pandores ne tarde pas à rendre ses conclusions : les soupçons se portent sur Edouard Ndombo et Fabrice Boukangou. Interpellés, ils crachent le morceau. Ndombo, le tireur, dit avoir confondu la victime à "une gazelle". Une version qui n'a convaincu ni les agents, ni le parquet de Mouila, qui a placé les deux villageois en détention préventive.

Session criminelle à Port-Gentil

Georges Arsène Wora prend 10 ans de prison pour viol sur mineure

Vianney MADZOU
Port-Gentil/Gabon

Reconnu coupable de viol sur mineure de moins de 15 ans, faits qui se sont déroulés courant 2014, ce Gabonais de 45 ans a été condamné à 10 ans de réclusion dont 4 assortis desursis par la Cour criminelle qui statuait le 3 février dernier.

LE récit du père de la victime, qui n'avait que 14 ans au moment des faits, a plongé la salle dans un silence glacial. L'éten-due de l'ingratitude et de la méchanceté de l'accusé était ainsi dévoilée. Accueilli par sieur Mihindou avec ses quatre enfants, au vil-lage Kongo, par Omboué, dans le département d'Etimboué, alors qu'il venait d'être victime d'un incendie, Georges Arsène Wora n'a pas hésité, quelques mois après, à transformer la fille mineure de son bienfaiteur en véritable objet sexuel. « Je l'ai accueilli parce que la défunte mère de ma fille me l'avait pré-senté comme son frère », raconte le père de la victime, ignorant qu'il venait de faire entrer le loup dans la bergerie. « Je lui ai demandé quel âge elle



Photo : Vianney MADZOU

La Cour présidée par Rufin Dikoumba.



Photo : Vianney MADZOU

Le ministère public, représenté par Lilian Paterne Embinga, avait requis 15 ans de réclusion.

avait, elle m'a répondu 14 ans », déclare l'accusé, confortant l'idée qu'il était bien conscient que sa victime était mineure. Dans la chambre de la fille, dans celle qu'on lui avait cédée ou dans les maisons inachevées du village, Arsène Wora ne ratait aucune occasion d'assouvir sa libido sur la fille de son bienfaiteur. « Tonton Falcao menaçait de me bastonner si je refusais », raconte à la Cour la jeune vic-time. "Le voleur a 99 jours", dit l'adage. Un soir, alors qu'il conduit sa victime loin du do-micile familial pour abuser d'elle, Arsène Wora est aperçu par les tantes de celle-ci. Trou-vant suspect l'attitude de l'hôte



Photo : Vianney MADZOU

Georges Arsène Wora, condamné à 10 ans de prison dont 4 assortis de sursis.

de leur frère, elles alertent ce dernier. Dénoncé à la gendar-

merie d'Omboué, le suspect passe aux aveux, au grand dam de son bienfaiteur, qui regrette amèrement d'avoir offert le gîte et le couvert à un prédateur. « Quelle serait votre réaction si vous appreniez qu'un adulte abuse de votre fille mineure ? », demande le président Rufin Di-koumba à l'accusé. « Je ne serais pas d'accord », répond ce der-nier sans hésiter, avant d'ajou-ter : « elle était consentante, puis je n'étais pas le premier ». « Le consentement est vicié lorsque la fille a moins de 15 ans. Que l'accusé soit le 10e ou le 50e, cela ne change rien », lance le procureur général, Lilian Pa-terne Embinga Okinda. Ce der-nier fait remarquer la

recrudescence des viols sur mi-neure dans la société, avant d'en appeler à plus de fermeté pour « combattre ce fléau ». « Il faut nettoyer les écuries d'Au-gias, il faut déparasiter la so-ciété », martèle-t-il à l'endroit de la Cour, en l'invitant « à faire œuvre de salubrité publique » à travers une condamnation exemplaire. « 15 ans de réclu-sion criminelle et une amende de 2 millions », ainsi clôt-il ses ré-quisitions. « Il y a des dossiers qui se plai-dent à voix basse », introduit le conseil de l'accusé, Me Micheline Bourdette qui plaide coup-able, mais sollicite des circonstances atténuantes pour son client. Circonstances atté-nuantes justifiées par le fait que l'accusé est un délinquant pri-maire, mais aussi par "son hon-nêteté", puisqu'il n'a pas nié les faits, alors même qu'il n'avait pas été pris en flagrant délit. « Dieu n'est pas pour la mort du pécheur, mais pour sa repen-tance. Wora regrette son acte, il était dans l'ignorance et pour cela, il mérite votre clémence », a lancé l'avocate à l'endroit des magistrats et assesseurs. Au terme des délibérations, la Cour a déclaré Georges Arsène Wora coupable de viol sur mineure de moins de 15 ans et, en répression, l'a condamné à 10 ans de prison dont 4 assortis du sursis.